

Commune de Suze

Conseil municipal du 24 janvier 2024

- Présents : Mmes Marielle Gauthier, Sylvie Bonnassieux, Dominique Chapelle, Noëlle Lantheaume, Sophie Fourquin, Bérangère Driay ;
M. Thierry Vallet, Simon Thomé, Ad Koolen, Eric Rolland, Fabien Lombard
- Secrétaire : Mme Noëlle Lantheaume

Ordre du jour

- 1 – Approbation du procès-verbal de la séance précédente
- 2 - Convention de mutualisation avec la CCVD : poste d'agent technique
- 3 - Implantation de poteaux pour le déploiement de la fibre
- 4 - Projet d'arrêt de protection "Biotope"
- 5 - Demande de permission de voirie : Trail de Saint Pancrace
- 6 - Questions diverses

M. Ad Koolen informe qu'il enregistre la séance.

1 - Approbation du procès-verbal du précédent conseil municipal

Le procès-verbal du conseil municipal du 20 décembre 2023 est approuvé, à l'unanimité.
Il sera affiché en mairie et mis en ligne sur le site Gervanne-Sye à compter de cette décision.

2 - Convention de mutualisation avec la CCVD : poste d'agent technique

La commune a fait appel au service mutualisé intercommunal de la CCVD pour remplacer son agent technique parti. La CCVD met à disposition un agent technique affecté de façon permanente avec jour de travail et horaires fixes en la personne de M. Wladimir Imbert. Le maire garde son autorité sur les travaux et l'employé (autorité fonctionnelle). Désormais six communes de la Gervanne et de la Sye font appel au service technique mutualisé, Suze ayant récemment adhéré au service qui concernait au départ Cobonne, Eygluy-Escoulin, Gigors et Lozeron, Montclar sur Gervanne, Ombrière.

Suite à une première période d'expérimentation du service qui a donné satisfaction, il convient de délibérer pour approuver l'annexe de la convention de mutualisation qui présente les dispositions du « service technique intercommunal mutualisé pour les communes de Cobonne, Eygluy-Escoulin, Gigors et Lozeron, Montclar sur Gervanne, Ombrière ». La CCVD prend à sa charge les frais de formation en santé et sécurité ainsi que les équipements de sécurité. L'employé communal sera présent 11h par semaine en moyenne, les mercredis et un mardi sur deux.

Mis au vote et adopté à l'unanimité.

3 - Implantation de poteaux pour le déploiement de la fibre

Madame le Maire rappelle le déploiement en cours du réseau de fibre optique sur le territoire de la commune. A ce titre, de nouveaux poteaux doivent être installés par la société Axione/Bouygues Energies & Services pour le compte du syndicat ADN. Il s'agit du doublement de certains poteaux, doublement estimé nécessaire suite au calcul de charge effectué par l'entreprise.

La fibre arrive par deux poches différentes : la poche Sud qui part de Mirabel et Blacons (certains propriétaires ont informé la mairie qu'ils avaient été contactés pour signer des conventions) et la poche

Nord qui part de la station d'épuration de Beaufort).

Lorsque le réseau de fibre optique se fait sur l'aérien, il reste aérien et lorsqu'il est souterrain, il est enterré.

Suite à deux réunions avec Axione, le technicien a expliqué que chaque poteau est soumis à un calcul de charge. Souvent, les poteaux EDF ne peuvent recevoir une charge supplémentaire alors il est nécessaire de les doubler.

Les quartiers du vieux village et des Plaines sont concernés par l'implantation d'une série de 6 et 4 doubles poteaux. Suite à la concertation qui a eu lieu sur place avec les habitants riverains le 20 janvier 2024, il est proposé en commun accord avec les habitants de différer les autorisations d'implantations pour des raisons esthétiques et de vulnérabilité aux intempéries. L'enfouissement des lignes serait une meilleure solution.

Route des Plaines, certains poteaux semblent prévus dans le domaine privé plutôt que dans le domaine communal. Axione sera interpellé sur ces possibles erreurs.

Les élus précisent bien qu'ils se prononcent contre le passage de la fibre en aérien par voie de doubles poteaux mais non contre le déploiement de la fibre en lui-même. Il faut savoir que l'enfouissement de la fibre coûte 15 à 20 fois plus cher que l'installation aérienne.

Jeudi 25 janvier, la commune rencontre à nouveau Axione. Le maire posera la question de la preuve du calcul de charge car la fibre optique semble bien légère.

En conséquence, le maire sollicite l'accord du conseil pour l'implantation des poteaux isolés, seulement. Ils sont au nombre de 4 et situés :

- chemin des Thulières
- montée Larary
- les Brus
- chemin des Menuts

Que dire aux propriétaires qui ont reçu une convention ? C'est un projet d'utilité publique. Chacun pourra faire un choix éclairé.

Mis au vote et adopté à l'unanimité.

Interruption de séance et parole donnée à M. Jacques Delaunay. Dans sa carrière, ce dernier a eu l'occasion d'être confronté à ce calcul de charge. On pourrait demander à la DDT de vérifier les problèmes techniques.

M. Fié prend la parole. Il va envoyer un mail au maire concernant des questions qu'il souhaiterait poser au technicien d'Axione car la réunion est prévue avec les élus seulement.

Reprise de la séance. Question de M. Ad Koolen. Quelles positions les riverains doivent-ils adopter par rapport à la position prise par la commune ? Une information sera donnée dans le journal municipal.

4 - Projet d'arrêté de protection "Biotope"

En partenariat avec les communes de Cobonne et Gigors-et-Lozeron, la commune de Suze envisage un arrêté de protection du biotope visant à protéger faune et flore de différentes menaces. A Suze, le périmètre étudié serait le secteur du vieux village et du synclinal de Saint Pancrace, à Cobonne, ce serait les versants du synclinal et à Gigors, le rocher du Savel en plus du versant nord du synclinal de St Pancrace.

Le Parc du Vercors serait porteur du dossier de demande de subventions pour solliciter une aide du « fonds vert ». Le coût estimatif de l'étude et la clé de répartition des dépenses entre les différents partenaires est en cours de finalisation. L'étude coûterait entre 7000 € et 8000 €, financée à 80% par l'Etat.

Le Parc porterait le financement à hauteur de 10% et les 3 communes se partageraient les autres 10%. L'étude consisterait à établir une synthèse des études existantes observées par des naturalistes et

botanistes, puis un travail sur les zones peu étudiées à ce jour. Peu de données sur le synclinal de St Pancrace.

Mis au vote et adopté à l'unanimité.

5 - Demande de permission de voirie : Trail de Saint Pancrace

Le comité des fêtes sollicite une permission de voirie pour organiser le trail de St Pancrace le 10 mars 2024.

Les organisateurs demandent l'autorisation d'emprunter la voirie communale et rurale entre 10h et 12h. Les coureurs seront rassemblés sous le vieux village au niveau du parking de randonneurs. Le départ aura lieu sur le chemin des Barrys. Afin de sécuriser la manifestation, un arrêté de circulation devra être pris pour condamner l'accès au vieux village, le 10 mars le temps du départ de la course.

Le comité des fêtes demande également d'utiliser le parking du vieux village. Il incitera au co-voiturage.

M. Ad Koolen demande si le comité des fêtes a bien les autorisations de passage dans les propriétés privées. Mme. Marielle Gauthier lui répond que le comité a reçu les autorisations de tous les propriétaires privés concernés.

Mis au vote et adopté à l'unanimité.

6.1 - Question diverse : urbanisme

- Demande de CU déposée par M. Bernard Duvert, quartier La Padet pour la démolition et reconstruction d'une habitation. Avis de non-faisabilité rendu par le service instructeur de la CCVD.

6.2 – Question diverse : courrier de l'association Aprosire

Tous les élus ont été destinataires d'un courrier de l'association Aprosire (association pour la protection des sites remarquables) demandant au maire d'exercer ses pouvoirs de police sur le CR1 pour obtenir la réouverture du chemin dans les plus brefs délais. Il est rappelé qu'une procédure juridique a été engagée en référé et que par conséquent le dossier est aujourd'hui soumis au temps de la justice.

Une rencontre a été proposée aux auteurs du courrier vendredi 26 janvier 2024, afin de leur expliquer une nouvelle fois les démarches en cours. Les élus souhaiteraient que des actions partagées et concertées se poursuivent avec l'association dans un esprit constructif. Il est rappelé que le maire reste le garant de la bonne application de la loi.

La médiation demandée par le juge des référés est en attente d'une date à fixer.

6.3 – Question diverse : CR commission « Fonds de transition »

M. Ad Koolen fait état des travaux de la commission « Fonds de transition » réunie par la CCVD. La huitième réunion a eu lieu le 22 janvier 2024. Les demandes des projets communaux sont étudiées méticuleusement en suivant l'ordre d'une réglementation. Un million d'Euros sont alloués sur 3 ans, c'est un gros reliquat, excédent important d'une année à cause des années Covid. Environ 325.000 € ont été dépensés à ce jour. La commune de Suze a déjà utilisé 6000 € pour la salle « Le Vivier ». Il reste 24.000 € à solliciter. Cela pourrait l'être dans le projet « Cœur de village ».

6.4 – Question diverse : venue de Mme la Sous-Préfète à Suze le 24 janvier 2024

Sujets évoqués :

- Projet Suze 2050 : Mme la Sous-Préfète a fait le tour du village et a pu mesurer l'ampleur des travaux. En 2024, la DETR (Dotation Équipement Territoires Ruraux) sera consacrée à 50 % à des projets concernant l'eau.

- Mme la Sous-Préfète encourage la construction de nouveaux logements
- Elle soutiendra le classement du site du synclinal de St Pancrace auprès de la DREAL
- Elle se rapprochera de la gendarmerie de Crest pour encourager à développer la coopération avec la commune.

6.5 – Question diverse : vœux de l'équipe municipale

Le 21 janvier 2024, la population s'est réunie nombreuse (une soixantaine de personnes).

Trois propositions de nom ont été faites pour baptiser la nouvelle salle :

- la salle buissonnière
- le Vivier
- la marronnière. C'est le nom « Le Vivier » qui a été choisi.

Pour afficher le nom de la salle, l'idée d'une plaque a été suggérée.

6.6 – Question diverse : courrier anonyme

M. Ad Koolen a reçu une lettre anonyme. Ce courrier fait référence aux propos de M. Koolen lors du conseil municipal du 15 novembre 2023. Ce dernier demande à ne pas s'adresser à un élu par lettre anonyme. Il faut une communication directe avec le maire et les élus.

Le maire déplore cet acte malveillant et encourage à porter plainte. M. Koolen ne s'estimant pas agressé informe qu'il ne portera pas plainte. Par contre, il estime que la lettre comprend une idée intéressante. Il donne cette lettre au maire afin d'y donner une suite.

6.7 – Question diverse : étude sur le karst de la Gervanne

Le maire explique les raisons de cette étude. La dernière datait de 1992. Nécessité de mieux connaître la ressource en eau (la Bourne) pour éviter tout impact qui pourrait avoir de graves répercussions, par exemple manquer d'eau. Cette ressource traverse nos territoires.

Trois entités portent l'étude : SMEDG (la commune de Suze y est représentée), CCVD, 3CPS. L'idée est de mesurer pendant deux ans le comportement de la ressource, qui devient préoccupant pendant les périodes de sécheresse.

La population est inquiète.

Un cahier des charges rédigé qui définit ce que l'on attend de cette étude et ce que l'on veut éviter.

Une volonté d'investigation de cette ressource. Mieux on connaîtra, mieux on gèrera. Un bureau d'étude va être recruté.

Il y a des micro-résurgences en fonction des pluies.

L'association du fil d'Ariane (film) pourrait faire le travail d'exploration souterraine notamment.

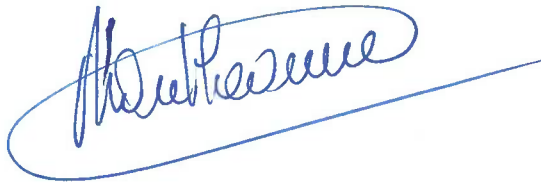
Fin de la séance à 21h12.

Prochain conseil municipal : mercredi 6 mars 2024, 20h.

Prochaines dates concernant les élus municipaux, connues à ce jour :

- 25 janvier, 17h30 : GT eau à la CCVD
- 26 janvier, 19h à Beaufort : vœux du SDIS
- 27 janvier, 16h à Beaufort : AG du club intergénérationnel
- 30 janvier, 19h : conseil communautaire
- 31 janvier, 14h à Beaufort : contrat territorial lecture (commission culture CCVD)
- 1^{er} février, 18h à Blacons : SMEDG
- 2 février, 14h : travail avec le bureau d'étude Chado
- 3 février, 9h : atelier « Suze 2050 » avec les habitants
- 7 février, 20h : réunion d'équipe
- 8 février, 13h30, Blacons : atelier sur les habitats réversibles (SCOT)
- 13 février, 18h : conférence des maires

La secrétaire,
Noëlle Lantheaume



Le maire,
Bérangère Driay

